

Commune de VIELLE SOUBIRAN
Procès-verbal réunion du conseil municipal
en date du Jeudi 6 juin 2024

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h30 et demande aux conseillers présents d'émarger la feuille de présence. Une conseillère est absente (Mme LEFORT Hélène) et deux conseillers excusés (M. ROLAND Jérémy et Mme NADEAU Sabrina).

Madame le Maire met à la signature également la liste des délibérations prises lors des séances précédentes du 5 février 2024 et du 10 avril 2024.

Avant d'entamer l'ordre du jour de la réunion, Madame le Maire met à l'approbation de l'assemblée les derniers comptes-rendus des conseils municipaux en date du 5 février 2024 et du 10 avril 2024.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme GRAMPEIX Charlotte

1. Finances

A. Demande d'aide voyage scolaire : Collège Public de Gabarret

Madame le Maire fait part d'un mail reçu en date du 7 mai 2024 pour une demande d'aide pour un voyage scolaire qui a lieu du Lundi 13 au jeudi 16 mai.

La demande est transmise par le collège Jules Ferry de Gabarret, en précisant que RAZEL CUNALAG, enfant domicilié sur la commune, est concernée par ce voyage.

Le coût du voyage s'élève à 310.00€ par élève, le foyer socio-éducatif et l'association sportive participent à hauteur de 10.00€, ce qui réduit le coût du voyage à 290.00€ par élève.

Le conseil après en voir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 50.00€. Compte tenu du calendrier de la demande et du voyage, l'aide octroyée sera versée directement à la famille. Un justificatif de présence à ce voyage sera demandé pour le virement.

Délibération, 7 voix pour

B. Devis entreprise Béton pour armoire frigorifique

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'entreprise Béton est intervenue 2 fois, le 29 avril et le 2 mai pour solutionner une panne de l'armoire frigorifique située dans la cuisine du foyer.

Le thermostat dysfonctionnait (soit il congelait soit il montait en température). Une première facture a été réglée d'un montant de 202.94€, pour le régulateur électronique.

L'entreprise a précisé que le compresseur est vieillissant, il peut causer des pannes régulières, jusqu'à ne plus fonctionner.

Le devis pour le remplacer s'élève à 964.01€ TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité fait le choix de remplacer la pièce avant la panne et par conséquent est favorable à la signature du devis.

C. Devis Duhamel pour le logement de l'école

Madame le Maire rappelle qu'au dernier état des lieux du logement de l'école, il a été constaté que les appuis des fenêtres n'étaient pas renforcés, et certains mêmes endommagés.

Un devis a été demandé à l'entrepreneur de plâtrerie de la commune, Bruno Duhamel pour la remise en état et la solidification des appuis de fenêtre.

Il a proposé un devis démontage des appuis de fenêtre + remis en placo solide avec habillage de finition pour 1 440.00€ TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le devis et souhaiterait qu'il intervienne assez rapidement, pour pouvoir remettre le logement en location.

2. Point Pisciculture

Madame le Maire souhaite refaire un point sur le dossier de remise en état du site de la pisciculture.

Elle indique que cela fait quelques temps que les travaux sont à l'arrêt à la pisciculture. Un mail a été reçu récemment à la mairie de la part d'Aqualande :

« Je reviens vers vous concernant les travaux de démolition de la pisciculture de Vielle-Soubiran.

Nous avons fait le point avec Arnaud (Roy TP) et l'état du terrain ne permet pas un concassage dans les prochaines semaines.

De plus, au vu du béton présent, les matériaux concassés nuiraient très certainement à la nouvelle image naturelle du site.

Nous vous proposons donc d'évacuer très rapidement l'ensemble du béton du site (il restera uniquement le barrage qui sera démoli après le reméandrage).

Qu'en dites-vous ? »

En retour à ce mail, une rencontre a eu lieu en Mairie le lundi 3 juin, en présence de Mme GOUAUX d'Aqualande, Mr Arnaud DARET, Mme Sabrina NADEAU, Mr André LABASTIE et Mme le Maire.

Au cours de cette réunion, M. DARET a indiqué qu'il préférerait évacuer le béton plutôt que le concasser sur place. Jusqu'à présent, l'humidité du terrain empêchait, d'après lui, ce travail. Un délai d'intervention à l'automne est aujourd'hui envisagé alors que la végétation envahit l'amas de béton.

Il propose en échange (du fait que la commune devait garder la totalité du béton concassé sur site), 100 tonnes de béton ou calcaire ou un mix des deux.

Les camions pourront être amenés au fur et à mesure de l'utilisation du tas jusqu'à épuisement des 100T.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal trouvent que la compensation en poids n'est pas trop équitable.

Le conseil municipal estime l'échange à hauteur de 500 tonnes plutôt que 100, il charge Madame le Maire de remonter cette proposition à Mr Daret.

3. Point Local de Chasse

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux au local de chasse ont débuté le 15 mai. Ils ont été mis en attente suite à une intervention tardive d'Enedis pour le déplacement du compteur électrique.

L'intervention a été réalisée le 5 juin (merci à notre référent M. GOURGUES David, pour son intervention).

Coût de ce transfert à la charge de la commune : 1 514.40€uros

La prochaine réunion de chantier aura lieu le 12 juin 2024.

4. Point rencontre Sydec pour le Foyer

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la rencontre qui a eu lieu en mairie avec M. Arnaud POUYPOUDAT pour le projet de photovoltaïque en toiture sur la salle des fêtes.

Il est venu dans un premier temps, nous expliquer la démarche à suivre.

Il nous fallait tout d'abord vérifier l'acceptation du projet par l'assurance. Groupama continuera à nous assurer avec une majoration et des documents techniques à fournir.

M. Pouypoudat va nous transmettre un devis d'environ 1 300€uros concernant les honoraires d'assistance.

Si le devis est accepté, il réalisera une étude sur la consommation énergétique à plusieurs moments de la journée pendant environ 1 mois. Une étude de structure sera peut-être à réaliser pour la solidité de la charpente.

Le Sydec s'engage à fournir la liste des entreprises pouvant fournir et installer les panneaux. Il faudra déposer une déclaration préalable et cette installation pourrait se faire en fin d'année ou tout début 2025.

5. Demande de Ball Trap par l'ACCA

Mme le Maire informe que l'ACCA va organiser un Ball Trap le 6 juillet prochain. Le bureau de chasse avait identifié le terrain de Mr Alain CUVELIER situé route de Losse pour installer le champ de tir, mais le propriétaire a donné un avis défavorable.

Le ball trap avec accord des propriétaires aura donc lieu sur les parcelles appartenant à Mr Patrick LAMOULIE et Christophe LABARCHEDE (derrière sa maison d'habitation). Le terrain sera nettoyé par les propriétaires.

Des démarches sont listées par l'équipe municipale, à savoir :

- Un dossier de demande d'autorisation devra être déposé en mairie.

- Il est préconisé de distribuer un tract dans les boîtes aux lettres aux alentours pour les informer de la gêne occasionnée.

-Une déclaration de buvette pour des boissons de 2^{ème} catégorie devra être faite auprès de la Mairie.

Pour le repas des grillades et des frites seront proposées, l'accès de la salle des fêtes est autorisé. Il est stipulé que, si besoin, des groupes électrogènes appartenant à la commune seront mis à disposition.

6. Retour des questionnaires pour les casiers alimentaires

Madame le Maire indique que vingt quatre foyers ont répondu au questionnaire sur la mise en place de casiers alimentaires.

Les questionnaires ont été consultés par les membres présents.

En conclusion, nous nous orienterons à la recherche de fournisseurs de produits secs et non frais.

7. Elections Européennes : Permanences

Les élections Européennes auront lieu le dimanche 9 juin, le bureau pour la tenue du bureau de vote est ainsi constitué :

8h à 10h30 : Serge et Sylvie

10h30 à 13h : Patrick et Jérémy

13h à 15h30 : Marie- José et Marc

15h30 à 18h : Sabrina et André

8. 14 juillet 2024

Le 14 juillet approche, le sujet est lancé pour l'organisation de cette fête Nationale.

La date retenue pour le repas : samedi 13 juillet au soir.

Madame le Maire rappelle le repas proposé l'an passé : crudités, charcuterie/ Entrecôtes, frites/ tourtière, et le prix,

personnes domiciliées sur la commune : Adultes 10€ (participation communale de 10€),

enfants de 8 à 12 ans 6€ (participation communale de 6€)

personnes hors commune : Adultes 20€, enfants de 8 à 12 ans 12€

Le repas arrêté par les membres du conseil municipal est quasi identique à 2023, sauf le dessert, il est décidé comme gâteau le nid d'abeille.

Le prix ne changera pas, ils resteront identiques à ceux répertoriés ci-dessus.

Madame le Maire propose de faire appel à un traiteur pour la préparation du repas, l'équipe municipale se chargerait du service.

Madame le Maire contactera Mr Michel LABARCHEDE de Roquefort.

Le feu d'artifice sera commandé comme les années passées à Sparklight, installé à la zone de Lapeyrade.

9. Questions diverses

- Madame le Maire indique aux conseillers que la parcelle de bois dans le soumis non vendu à l'appel d'offres, vient d'être achetée par l'entreprise Logifor pour 152 177€ HT, soit 58.12€ le mètre cube.

- Madame le Maire donne lecture du mail de Christophe FRECHAUT qui a transmis à l'appui un devis de M. Sautiran pour le Broyage des pins incendiés. Il s'élève à 600€ TTC pour un hectare. Le conseil municipal l'approuve, donne l'autorisation à Mme le Maire de le signer.
- Madame le Maire indique qu'elle s'est rendue avec Mr Brisson des Cheminées Philippe dans le logement communal occupé par Mme BARIS, pour voir s'il était possible d'installer une plaque alu derrière l'insert, car apparemment il chauffe trop.
Après avoir pris connaissance de l'installation et de l'insert installé par la locataire, il s'avère que les normes de sécurité ne sont pas respectées (poêle posé au sol, tuyau d'évacuation des fumées non homologué et non conforme ...).
Suite à cette visite et en présence d'un professionnel, il a été proposé de remplacer l'insert par un poêle à granules.
Deux devis ont été transmis, un de 3920.00 euros TTC pour une sortie des fumées par l'arrière et un autre de 4195.00 euros TTC avec une sortie des fumées par le haut à la verticale.
Les membres du conseil trouvent le montant du devis élevé et pensent que l'installation d'un poêle à granules nécessite une maintenance particulière.
Le remplacement de l'insert par un poêle à bois reste la solution la plus raisonnable.
Un devis sera donc demandé aux Cheminées Philippe un neuf ou de seconde main.
- **Photovoltaïque : avancée du dossier**
Madame le Maire remet à chaque membre du conseil municipal le document ci-dessous qui résume l'avancée des demandes de défrichement et de permis de construire du projet photovoltaïque.

Dépôt et instruction - Hélios

Demande de défrichement	Permis de construire
Durée d'instruction : 6 mois à compter de la complétude déclarée EP	Durée d'instruction : 2 mois après réception par le Préfet des conclusions du Commissaire Enquêteur EP
Dossier déposé à la DDTM le 02/02/2024	Dépôt des permis de construire le 08/02/2024
Dossier déclaré complet le 02/02/2024 (notifié le 23/02)	Complément dossier loi sur l'eau transmis le 04/03/2024
Reconnaissance sur le terrain avec la DDTM prévue le 14/03/2024	Avis SDIS et DFCI >0
Pas de remarque sur le PV de reconnaissance	Avis DDTM service risque <0
Avis MRAe le 19/04/2024	<i>Avis DDTM >0</i>
<i>d'RAe : M. missions Régionales d'Autorité Environnementale</i>	
Réponse avis MRAe 02/05/2024 (raccordement, espèces invasives, OLD dans PLU, bilan carbone, lutte incendie, nettoyage panneaux, mesures accompagnement écologiques, évitement de la ZH : 0,81 ha, effets cumulés sur le raccordement, champ électrique habitations tracé raccordement,)	

- Attentes des **enquêtes publiques défrichement / Permis de construire** *conjoints*

- **Plantation : Chemin de Laplace, aire de jeux**
Afin d'effacer le chemin qui traverse l'emplacement du lieu dit « Laplace », il nous faut réfléchir aux essences d'arbres à planter.

Une plantation à l'automne serait idéale.

- **Semence jachère fleurie, jardin à côté du cimetière**

Concernant le jardin à côté du cimetière, il avait été envisagé d'y semer de la jachère fleurie. Patrick LAMOULIE s'est renseigné, il nous informe que la semence doit se faire de fin septembre à début octobre. Il serait souhaitable, en amont, courant de l'été, d'y passer le rotavator.

- **Devis de SARL ESPAGNET Laurent pour l'entretien de l'arboretum**

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis établi par la SARL Laurent Espagnet à la demande de Madame le Maire pour l'entretien de l'arboretum annuellement.

Il s'avère que l'entretien n'est pas fait régulièrement, exposé à la vue de tous à l'entrée du village et sujet à critiques.

Le devis s'élève à 4260.00 euros.

Il est évident que l'assemblée trouve ce devis élevé, tout en reconnaissant le travail de qualité réalisé par la SARL Espagnet.

Il est proposé, compte tenu des missions de l'employé communal de missionner Olivier sur cette tâche au plus vite.

La séance est levée à 20 heures 30